

Séance 2 [SEPAL]

27 nov

--> Syndicat mixte d'étude et de programmation de agglomération lyonnaise : SEPAL

Scot : schéma de cohérence territorial/ outil transversal. Il s'agit de donner l'orientation de l'aménagement du territoire à 10 ans. Diagnostique territorial qui donne les éléments saillants du projet et mettre en cohérence les projets intercommunaux. Il concerne les transports, l'habitation ... Il est élaboré par un groupement de commune (73 pour le SEPAL), pour un bassin de vie.

Le métier d'urbaniste : il n'existe pas en tant que tel car il y a de multiples formations en urbanisme.

L'urbanisme est un travail collectif qui consiste à partir d'une approche globale (systémique) à comprendre le fonctionnement et le dysfonctionnement d'un territoire pour concevoir un projet adapté sur mesure correspondant aux attentes des habitants, des acteurs ...

Il faut gérer deux types de territoires : le physique (relief...) et le territoire avec ses habitants et son organisation crée par l'homme .

Le projet d'urbanisme est un exercice de synthèse qui vise à intégrer un grand nombre de fonctions qui ne sont pas figées, elles s'adaptent au territoire :

_la fonction habiter qui ne se limite pas au logement

_la fonction travailler : sphère économique (pas de territoire sans production sans revenu)

_la fonction "se déplacer" : les modes de transports

_la fonction vie sociale : ensemble des composantes du vivre ensemble (éducation, sport,santé,culture...)

La planification sert à donner un sens à l'action publique

--> faire le point / faire un état des lieux (quels sont les problèmes, ou sommes nous, quels sont les moyens mis en œuvre ?) : obtenir une cohérence

--> faire des choix

--> se donner les moyens de les atteindre



PROJET _ gage de cohérence – cohérence domaines (prendre en compte les différents acteurs)

- cohérences territoires (prendre en compte les territoires limitrophes)

- cohérence temps (ce que je fais demain est cohérent avec ce qui a été fait hier)

_ outil de partage – Explication

_Débat

« il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas ou il va »

La planification produit des effets sur les territoires et la vie des gens :

_les villes qui planifient réussissent mieux que les autres

_A Lyon, filiation forte : Planification d'hier/ réalité d'aujourd'hui

_une planification qui réussit est une planification qui est attractive tant au niveau économique que social.

La planification prospective n'est pas un exercice de visionnaire (à risque) :

_planifier c'est PREVOIR

_prévoir, ce n'est pas DEVINER

_prévoir, c'est projeter sur un territoire qui change peu , des évolutions tendanciennes et une volonté politique.

_prévoir c'est agir sur les marges de manœuvre :

→ seulement 15% du territoire vont bouger

Les facteurs de réussite d'un scot :

_bonne connaissance : expertises élargies /partage de ces connaissances et confiance entre les différents acteurs : adhésion/ coopération/partenariat

_un investissement des élus qui n'aiment pas les risques : choix politiques assumés : promotion et portage des orientations

_un processus de suivi : évaluation des résultats : adaptation et correction en continu



Un SCOT se constitue de 3 pièces officielles :

Un *Rapport de Présentation* qui pose le diagnostic du territoire/ exposé des enjeux.

Un *Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)* qui fixe les grandes orientations stratégiques d'aménagement pour les 20 prochaines années/ présente les choix politiques.

Un *Document d'Orientations Générale (DOG)* qui rassemble les prescriptions réglementaires permettant la mise en œuvre des choix énoncés dans le PADD.

Le DOG est le seul document opposable du SCOT. Une fois adopté, il sert de guide à l'écriture des documents sectoriels comme les PLU, les PDU, les PLH, etc. Ces derniers doivent être rendus compatibles avec ses prescriptions.

Un territoire du SEPAL c'est quoi ?

- une communauté urbaine
- 3 communautés de communes
- 47 communes
- 730 km²
- 1300000 habitants

Un projet :

- élaboration / mise en œuvre / révision du Schéma de COhérence Territorial de l'agglomération lyonnaise
- un syndicat mixte :
 - une assemblée délibérante (40 conseillers syndicaux)
 - un Exécutif (1 bureau- 12 membres + 1 président)
 - une Budget (1,5 million d'euros x 6)
 - une Équipe technique réduite (directeur + 3 chargés de mission + 1 assistante)

bureaux d'expertise sur tous les domaines : transport , économie, habitat, ...

- agence d'urbanisme : outil de coordination et de financement des études.

Historique :

- _plan d'aménagement de l'organisation générale (PADOG) de l'agglomération lyonnaise 1962-1966
- _schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine OREAM 1966-1970
- _schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (1978) SDAU
- _schéma directeur de l'agglomération lyonnaise (1992-2010) SDAL

2004-2006 : le temps des expertises et de l'écoute des acteurs :

- _évaluation du SDAL
- _expertises thématiques (capacités résidentielles, capacités des systèmes de transports, état initial de l'environnement
- _les acteurs : état, région, département, intercos, communes (acteurs institutionnels)
 - acteurs économiques (chambres)
 - société civiles (conseil de développement)

2007 : la validation du projet politique (PADD)

- _les choix fondateurs
- _l'architecture du projet
- _La géographie du projet

il existe trois choix fondateurs pour une métropole européenne

- Le développement résidentiel et économique
 - 15000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030
 - 75000 emplois supplémentaires à l'horizon 2030
- L'environnement comme facteur d'attractivité et de qualité de vie
 - 50% d'espaces naturels et agricoles à l'horizon 2030
 - -20% d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030
- La solidarité spatiale et territoriale pour un développement partagé
 - 50000 logements sociaux supplémentaires mieux répartis sur le territoire à l'horizon 2030

Le SCOT s'organise autour de *trois types de réseaux* :

- _le réseau vert des espaces naturels et agricoles
- _le réseau bleu des fleuves
- _le réseau des transports collectifs

Outre la fonctionnalité d'agrément naturels ces réseaux « verts » possèdent des arguments économiques en tant que bassins agricoles et donc il y a nécessité de les protéger. Pour les fleuves , il s'agit de ressources économiques en tant que loisirs et modes de transports. Pour le troisième réseau, celui des transports , on a stoppé les grands projets routiers, mais on a axé le transport vers une plus grande capacité en accord avec l'urbanisation croissante de la métropole.

Le SCOT soutien *un modèle d'organisation multipolaire* :

→ une douzaine de bassins de vie

→ une vingtaine de polarités urbaines

on ne concentre plus le développement mais on répartit le développement sur des sous-poles urbains en capacité d'accueillir des structure type éducation/santé/transport ... Ces polarités ont été définies avec soin et elles engendrent des avantages et des devoirs.

Il y a eu identification de différents bassins de vie de celui de Lyon . On organise l'aménagement du territoire afin d'équiper tous les bassins de vie (on répond aux différentes fonctions).

2008-2009 : écriture des règles (DOG)

2010 : le temps du débat public

-consultation des Personnes Publiques Associées

-Enquête publique

:L'approbation politique

-Délibération du 16 décembre 2010

Les différentes échelles du territoire :

→ l'agglomération lyonnaise (Scot) 1 300 000 habitants : Le territoire institutionnel sur lequel on agit

→ L'aire urbaine INSEE 1 700 000 habitants : Le territoire vécu tel qu'il fonctionne . Savoir quel territoire envoie plus de 40% de ses habitants de la banlieue vers le centre de Lyon.

→ L'aire métropolitaine (inter-Scot) 2 700 000 habitants : Le territoire élargi avec lequel on s'articule. Autour de Lyon il y a 12 autres scots.

La mise en œuvre du scot : a Lyon il ne suffit pas de parler il faut agir